



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1007-002

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Candiac a adopté, lors de sa séance 17 mai 2021, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 1007-002
MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT
LES SYSTÈMES D'ALARME AFIN DE METTRE À JOUR
LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION D'UN PERMIS D'ALARME**

Il entre en vigueur au jour de la publication du présent avis et est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville.

Candiac, le 20 mai 2021

Pascale Synnott, avocate
Greffière et directrice
Services juridiques

RÈGLEMENT 1007-002

MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME AFIN DE METTRE À JOUR LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION D'UN PERMIS D'ALARME

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac est membre de la Régie intermunicipale de Police Roussillon;

CONSIDÉRANT la mise à jour par la Régie du *Formulaire d'inscription*.

À LA SÉANCE DU 17 MAI 2021, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CANDIAC DÉCRÈTE:

ARTICLE 1

Le Règlement est modifié par le remplacement de l'Annexe « I » par celle jointe aux présentes comme Annexe « A ».

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

NORMAND DYOTTE
Maire

Me PASCALE SYNNOTT
Greffière et directrice

CERTIFICAT D'APPROBATION DU RÈGLEMENT 1007-002

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT	19 avril 2021
ADOPTION DU RÈGLEMENT	17 mai 2021
ENTRÉE EN VIGUEUR	20 mai 2021
DATE DE PUBLICATION	20 mai 2021

NORMAND DYOTTE
Maire

Me PASCALE SYNNOTT
Greffière et directrice

ANNEXE « A »

Annexe « I »

Formulaire d'inscription d'un permis d'alarme

FORMULAIRE D'INSCRIPTION D'UN PERMIS D'ALARME



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON
90, chemin Saint-François-Xavier,
Candiac, Québec, J5R 6M6
Téléphone : (450) 638-0911 Télécopieur : (450) 638-0905

- ENREGISTREMENT D'UN SYSTÈME D'ALARME
- MODIFICATION D'UN SYSTÈME D'ALARME

Veillez cocher les cases appropriées et écrire lisiblement.

Le règlement municipal exige que votre système d'alarme soit enregistré, qu'il soit relié à une compagnie d'alarme ou non. Ces informations facilitent le travail des services d'urgence et nous servent à contacter plus rapidement les responsables en cas de déclenchement de votre système d'alarme.

INFORMATIONS SUR LE SYSTÈME D'ALARME

LE SYSTÈME EST-IL RELIÉ À UNE COMPAGNIE D'ALARME?

- Oui – Nom de la compagnie : _____
Téléphone : (_____) _____
- Non

DE QUEL(S) TYPE(S) D'ALARME S'AGIT-IL?

- Incendie (feu)
- Intrusion (vol)
- Bouton panique
- Autre – spécifiez : _____

QUELS SONT LES TYPES DE LIEUX PROTÉGÉS?

- Résidence
- Commerce
- Industrie
- Autre – spécifiez : _____

QUELLE EST L'ADRESSE DES LIEUX PROTÉGÉS?

No civique : _____ Rue : _____ App ou suite : _____
Ville : _____ Code postal : _____

RESPONSABLES

QUI POUVONS-NOUS CONTACTER EN CAS DE DÉCLENCHEMENT DE VOTRE SYSTÈME D'ALARME ?

Personne physique : identifier 2 personnes responsables

Personne morale (compagnie, industrie etc.) : identifier 3 personnes responsables

RESPONSABLE 1

Nom : _____

Prénom : _____ Date de naissance : (_____ / _____ / _____)
Année Mois Jour

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Tél. Maison : (_____) _____ Cellulaire : (_____) _____

Bureau : (_____) _____ Pagette : (_____) _____

RESPONSABLE 2

Nom : _____

Prénom : _____ Date de naissance : (_____ / _____ / _____)
Année Mois Jour

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Tél. Maison : (_____) _____ Cellulaire : (_____) _____

Bureau : (_____) _____ Pagette : (_____) _____

RESPONSABLE 3

Nom : _____

Prénom : _____ Date de naissance : (_____ / _____ / _____)
Année Mois Jour

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Tél. Maison : (_____) _____ Cellulaire : (_____) _____

Bureau : (_____) _____ Pagette : (_____) _____

ATTESTATION ET AUTORISATION DE L'UTILISATEUR

Dans l'éventualité où l'un ou l'autre des responsables identifiés ci-haut omet et/ou refuse et/ou néglige de se rendre sur les lieux dans le délai prévu à l'article 13, j'autorise expressément les policiers du Service de police à pénétrer dans les lieux protégés pour interrompre et/ou faire interrompre le signal d'alarme, le tout conformément aux dispositions dudit article 14.

Un résumé de la réglementation concernant les systèmes d'alarme est joint au présent formulaire. Ce résumé est également disponible sur le site Internet de la Régie intermunicipale de police Roussillon à l'adresse : www.policeroussillon.ca. Ce document n'a aucune valeur légale et n'est distribué qu'à titre d'information. Seul le règlement lui-même aura force de loi. Toute personne qui désire obtenir une copie intégrale dudit règlement peut le faire en communiquant au Service du Greffe de sa municipalité.

Et j'ai signé, à _____,
Ville

Ce _____ ième jour de _____ .
Mois

Signature de l'utilisateur

Information

1. Assurez-vous d'avoir complété toutes les sections puis de nous faire parvenir ce formulaire au poste de Police.

Par la poste ou en personne : 90, chemin Saint-François-Xavier,
Candiac (Québec) J5R 6M6

Par télécopieur : (450) 638-0905

Par courriel* : accueil.rpr@policeroussillon.ca
2. Votre système d'alarme sera enregistré, puis vous recevrez une copie par la poste.
3. Vous devez vérifier que les informations indiquées sont exactes. Communiquez avec nous si une information est erronée.
4. Conservez votre permis dans un endroit sûr.
5. Vous pouvez faire des modifications sur votre permis, pour changer les personnes responsables par exemple, en remplissant un nouveau formulaire.

* Prendre note que cette adresse courriel est dédiée à la réception des formulaires. Pour toute urgence ou question, veuillez nous contacter par téléphone.